

Baie-des-Rochers | Port-aux-Quilles | Saint-Siméon | Port-au-Persil

Fenêtre sur le fleuve



Carrefour de Charlevoix



Prévisions budgétaires 2020

Adoptées le 16 décembre 2019



502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon (Québec) G0T 1X0 • 418 620-5010 • Téléc. 418 620-5011 • info@saintsimeon.ca

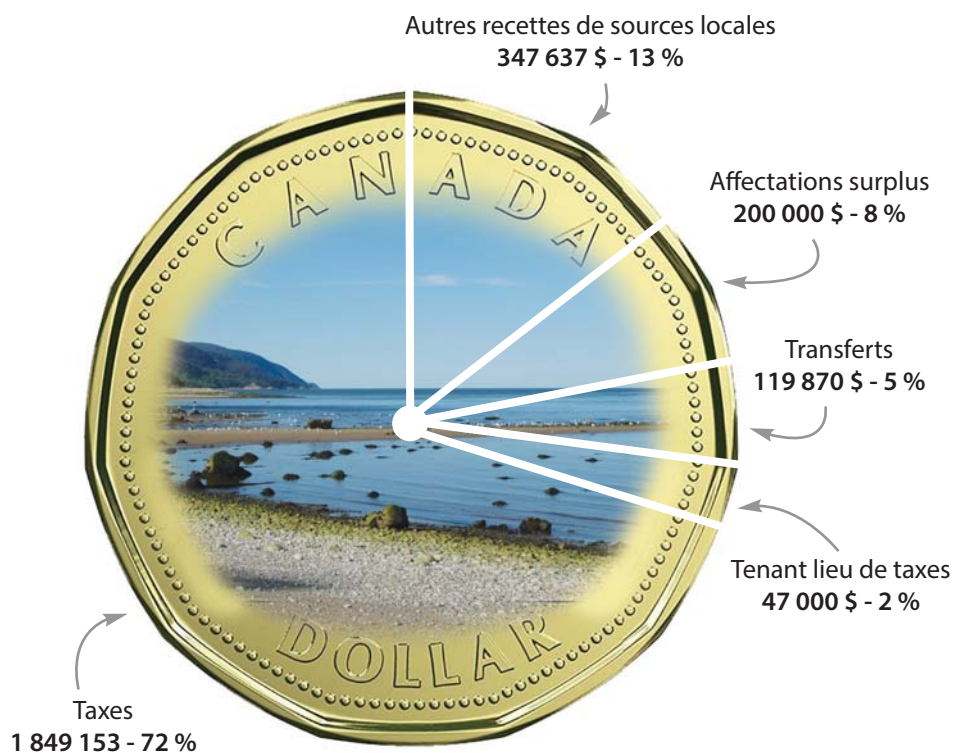
www.saintsimeon.ca

Revenus 2020 - 2 563 660 \$

	2020	2019	ÉCART
Taxes	1 849 153 \$	1 828 505 \$	20 648 \$
Paiement tenant lieu de taxes	47 000	43 510	3 490
Autres recettes de sources locales	347 637	345 995	1 642
Transferts	119 870	98 990	20 880
Appropriation du surplus	200 000	150 000	50 000
Total des revenus	2 563 660	2 467 000	96 660

Revenus 2020 2 563 660 \$

Revenus d'opération

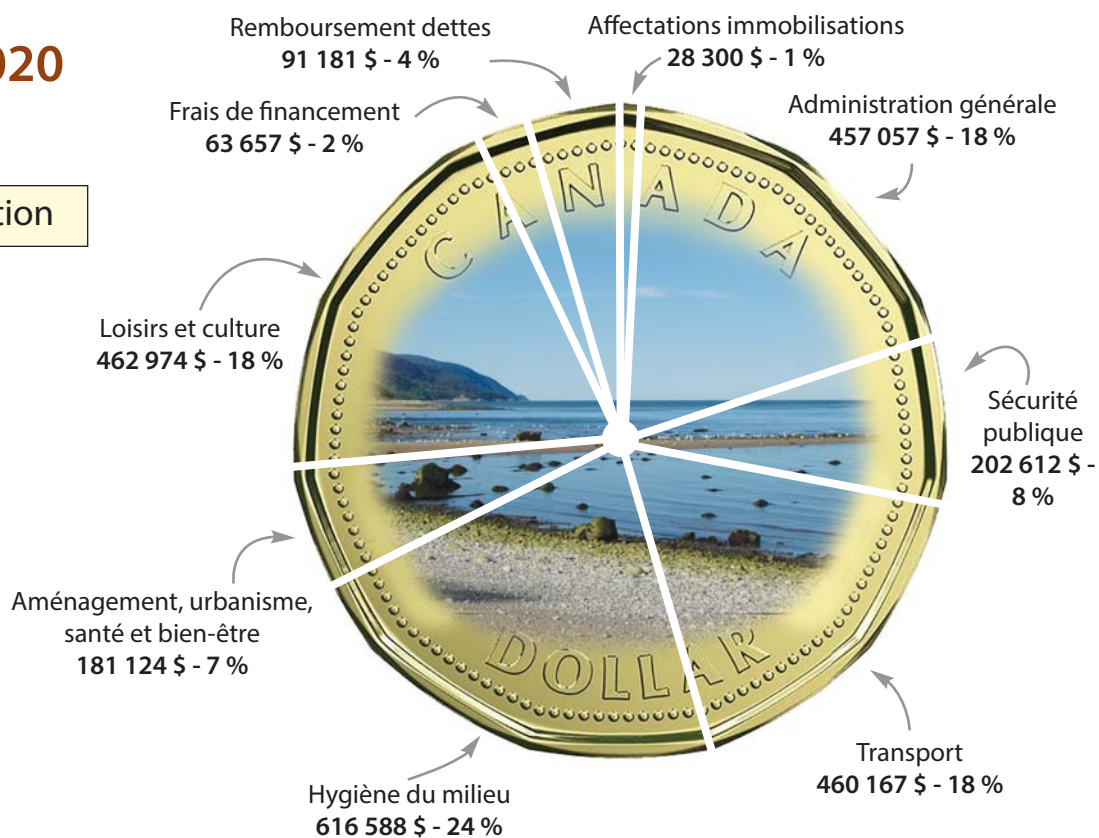


Dépenses 2020 - 2 563 660 \$

	2020	2019	ÉCART
Administration générale	457 057 \$	460 226 \$	- 3 169 \$
Sécurité publique	202 612	201 353	1 202
Transport routier	460 167	443 079	17 088
Hygiène du milieu	616 588	562 878	53 767
Santé et bien-être	6 000	6 000	Ø
Aménagement, urbanisme et développement	175 124	197 330	- 22 206
Loisirs et culture	462 974	458 139	4 835
Frais de financement	63 657	51 558	12 099
Remboursement des dettes	91 181	63 937	27 244
Affectations immobilisations	28 300	22 500	5 800
Total des dépenses	2 563 660	2 467 000	96 660

Dépenses 2020 2 563 660 \$

Dépenses d'opération



Revenus (2 563 660 \$)

Taxes		1 849 153 \$
Foncière :	1 211 953 \$	
Eau :	198 800	
Assainissement :	178 250	
Ordures :	210 000	
Collecte sélective :	50 150	
Païement tenant lieu de taxes		47 000 \$
Foyer :	28 605 \$	
École :	13 599	
Terrains gouvernementaux :	4 796	
Autres recettes de sources locales		347 637 \$
Services rendus aux organismes municipaux :	10 800 \$	
Permis, mutations, intérêts, etc. :	58 625	
Autres (photocopies, loyers, etc.) :	38 962	
Camping :	198 750	
Loisirs :	32 900	
Culturelles :	7 600	
Transferts		119 870 \$
Inconditionnels :	53 507 \$	
Conditionnels :	66 363	
Affectations (appropriation du surplus)		200 000 \$

Dépenses (2 563 660 \$)

Administration générale	457 057 \$	Loisirs et culture	462 974 \$
Législation :	65 763 \$	Centres communautaires :	168 089 \$
Gestion financière :	244 750	Carnaval, camp de jour & relâche :	49 435
Gestion du personnel :	4 000	Maison de Jeunes :	3 475
Greffe :	5 690	Piste de ski :	2 850
Évaluation :	49 966	Patinoire :	22 450
Autres :	86 888	Plage :	3 675
Sécurité publique	202 612 \$	Camping :	161 610
Police :	99 057 \$	Parc de Baie-des-Rochers :	7 000
Pompiers :	102 575	Subventions aux organismes :	5 000
Sécurité civile :	980	Bibliothèque :	19 440
Transport	460 167 \$	Jardin communautaire :	800
Voirie :	313 300 \$	Patrimoine :	1 200
Enlèvement de la neige :	120 850	Gestion :	17 950
Éclairage des rues :	12 500	Frais de financement (intérêts)	63 657 \$
Circulation / Transport en commun	13 517	Eau potable :	30 108 \$
Hygiène du milieu	616 588 \$	Incendie :	4 903
Aqueduc :	191 218 \$	Loisirs :	3 789
Assainissement :	180 250	Bibliothèque :	6 683
Matières résiduelles :	245 120	Assainissement :	11 174
Santé et bien-être	6 000 \$	Frais bancaires :	7 000
Logement social :	6 000 \$	Remboursement en capital	91 181 \$
Aménagement, urbanisme, développement	175 124 \$	Eau potable :	38 812 \$
Urbanisme :	47 700 \$	Assainissement :	24 544
Promotion + Développement :	100 324	Loisirs :	11 400
Comité d'embellissement :	13 500	Incendie :	17 500
Village-relais + Politique familiale :	8 650	Bibliothèque :	- 20 000
Patrimoine & Mise en valeur :	4 950	Fonds de roulement :	18 925
		Immobilisations	28 300 \$
		Voirie :	4 000 \$
		Loisirs :	21 000
		Culture :	3 300

Frais par objet

		2020	2019	ÉCART
100	Salaires	778 403 \$	754 713 \$	23 690 \$
200	Avantages sociaux	155 015	151 240	3 775
300	Frais de déplacement	15 225	12 150	3 075
	Communication	36 375	32 955	3 420
400	Services professionnels	45 893	49 924	- 4 031
	Services juridiques	17 500	15 000	2 500
	Police	99 057	99 800	- 743
	Vérificateur	13 000	11 500	1 500
	Informatique	10 050	9 500	550
	Gestion du personnel	4 000	10 000	- 6 000
	Assurances	57 810	53 000	4 810
	Contrats	84 439	91 810	- 7 371
	Formation	26 050	25 550	500
	Immatriculation	9 510	9 510	Ø
	Réception	5 675	5 300	375
	Permis - cotisations	23 060	29 570	- 6 510
500	Baux	2 400	2 550	- 150
	Location de machinerie	56 975	51 700	5 275
	Ent. & rép. mach. & infras.	116 450	111 650	4 800
600	Gravier, asphalte, sel / sable	58 000	48 600	9 400
	Carburant, propane-pr. chimique	36 800	37 450	- 650
	Pièces et accessoires	58 650	64 000	- 5 350
	Vêtements	22 000	22 000	Ø
	Produits ménagers	3 400	3 200	200
	Fourniture	22 950	19 200	3 750
	Électricité	133 100	128 550	4 550
800	Frais de financement	67 657	55 408	12 249
	Dettes	91 181	63 937	27 244
900	Quote-part MRC	374 505	345 249	29 256
	Entraide	6 000	6 000	Ø
	Vidange fosses septiques	32 250	33 700	- 1 450
	OH	6 000	6 000	Ø
	Autres	7 430	6 785	645
	Dons et subventions	61 550	69 000	- 7 450

Taux de taxes

2.1 Foncière (stable)

Résidentielle :	0,93¢/100 \$
Immeubles agricoles :	0,93¢/100 \$
Terrains vagues desservis :	0,93¢/100 \$
Immeubles de 6 logements et plus :	1,23\$/100 \$
Immeubles non résidentiels :	1,27\$/100 \$
Immeubles industriels :	1,27\$/100 \$



Outre les dépenses générales, une partie de la taxe foncière est utilisée comme suit :

0,08¢/100 \$	pour payer la facture de la Sûreté du Québec
0,13¢/100 \$	pour payer la quote-part générale de la MRC
0,02¢/100 \$	pour rembourser notre règlement d'emprunt pour le service incendie
0,01¢/100 \$	pour rembourser notre règlement d'emprunt pour le centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay.

2.2 Ordures (augmentation)

- Par logement :	passer de 195 \$ à 215 \$
- Par résidence secondaire : (chalet non desservi)	passer de 165 \$ à 182 \$
- Par commerce, tarif de base :	passer de 292,50 \$ à 325 \$



2.3 Collecte sélective (stable)

- Par logement :	45 \$
- Par résidence secondaire : (chalet non desservi)	30 \$
- Par commerce, tarif de base :	entre 75 \$ et 396,50 \$



2.4 Aqueduc (stable)

Secteur village

- Par logement : 330 \$
- Par commerce : 411,50 \$
- Terrains vacants desservis : entre 145 \$ et 472 \$

Pour les piscines :

- 1 000 à 10 000 gallons : 40 \$
- plus de 10 000 gallons : 60 \$

Patinoires (2 réseaux) :

- propriétaire branché sur un réseau d'aqueduc municipal : 50 \$

Secteur de Baie-des-Rochers (stable)

- Par logement : 215 \$
- Par commerce : 371 \$
- Terrains vacants desservis : entre 97 \$ et 292 \$

Pour les piscines :

- 1 000 à 10 000 gallons : 34 \$
- plus de 10 000 gallons : 57 \$



2.5 Égoût assainissement (stable)

- Par logement : 275,50 \$
- Par commerce de base : 378,50 \$
- Pour les terrains vacants desservis : entre 128,50 \$ et 378,50 \$.

2.6 Vidange et traitement des fosses septiques (stable)

- Résidence ou commerce permanent : 107,50 \$
- Résidence ou commerce saisonnier : 53,75 \$

Fréquence de la vidange :

- aux 2 ans pour une résidence ou un commerce permanent;
- aux 4 ans pour une résidence ou un commerce saisonnier.

2.7 Compteur d'eau (commerces à haut débit)

Versement final de 50 % pour les frais d'achat et d'installation du compteur d'eau dans les **commerces à haut débit** sera facturé à l'entreprise :

Grosseur du compteur	Coût total	Tarif 2019	Tarif 2020
½ pouce	340 \$	170 \$	170 \$
¾ pouce	340 \$	170 \$	170 \$
1 pouce	440 \$	220 \$	220 \$
1¼ pouce	440 \$	220 \$	220 \$
1½ pouce	826 \$	413 \$	413 \$
2 pouces	1 090 \$	545 \$	545 \$

Compte de taxes 2020

Toutes les taxes demeurent stables à l'exception de la taxe d'ordure qui augmentera de 20 \$ par résidence, suite à l'augmentation de 41 734 \$ du contrat de collecte pour notre municipalité pour l'année 2020.

Compte de taxes basé sur l'évaluation moyenne d'une maison unifamiliale de 136 515 \$.

	Secteur villageois		Secteur Baie-des-Rochers	
	2020	2019	2020	2019
Taxe foncière	1 269,59 \$	1 269,59 \$	1 269,59 \$	1 269,59 \$
Aqueduc	330,00	330,00	215,00	215,00
Égout	275,50	275,50	107,50	107,50
Ordures	215,00	195,00	215,00	195,00
Collecte sélective	45,00	45,00	45,00	45,00
	2 135,09	2 115,09	1 852,09	1 832,09

Richesse foncière

Total de l'évaluation imposable :	123 327 800 \$
Total non imposable :	12 104 600
Évaluation totale :	135 432 400 \$

Surplus

Au 31 décembre 2018, nos livres affichaient un surplus non affecté de 187 255 \$

Dettes

Au 31 décembre 2018, nos livres affichaient les dettes ci-après :

- Assainissement des eaux :	1 654 \$
- Eau potable :	1 138 000
- Incendie :	263 100
- Centre communautaire :	147 100
- Bibliothèque :	311 900
- Installation sanitaire :	530 700
TOTAL :	2 392 454 \$

Réserves

Au 31 décembre 2019, nos livres afficheront les réserves ci-après :

- Disposition des boues des étangs :	120 000 \$
- Programme d'aide aux entreprises :	24 000
- Matières organiques (3 ^e voie) :	5 000
- Investissements futurs :	135 000

Charge fiscale moyenne des logements - Villes et Municipalités de la MRC de Charlevoix-Est*

Baie-Sainte-Catherine	1 510 \$
Notre-Dame-des-Monts	1 524
Saint-Siméon	1 558
Clermont	1 592
Saint-Aimé-des-Lacs	1 783
La Malbaie	2 144
Saint-Irénée	2 379

* Données provenant du MAMH

Informations très importantes pour le compte de taxes

Modification des dates exigibles pour les versements

Pour les comptes de plus de 300 \$ vous avez toujours l'option de payer en 6 versements toutefois les dates exigibles seront :

- 31 mars
- 1^{er} juin
- 1^{er} juillet
- 1^{er} août
- 1^{er} septembre et
- 1^{er} octobre

À noter que si vous êtes inscrits au paiement préautorisé vous n'avez aucune action à faire.

Envoi de comptes par courriel

Dès 2020, nous vous offrirons la possibilité de recevoir votre compte de taxes par courriel.

Nous incitons donc nos citoyens à adhérer au virage vert.

C'est simple, vous n'avez qu'à nous faire parvenir votre adresse courriel dès maintenant en téléphonant au bureau municipal à 418 620-5010 ou par courriel à info@saintsimeon.ca

Aux contribuables qui effectuent leur paiement de taxes par Internet

Suite à la réforme cadastrale, la majorité des numéros de matricule ont changé.

Pour éviter des erreurs de transmission électronique, il est important de faire une vérification de votre numéro de matricule dès maintenant, et y faire la correction le cas échéant, avant de faire le paiement de vos taxes par internet.

Vous pouvez vérifier sur le site WEB : www.saintsimeon.ca/role-devaluation/
ou en téléphonant au bureau de la municipalité.

Adhésion au retrait préautorisé

TITULAIRE DU COMPTE : TÉL. :

ADRESSE : CODE POSTAL :

MATRICULE (s) :

INSTITUTION FINANCIÈRE :

ORGANISME BÉNÉFICIAIRE

NOM :

MUNICIPALITÉ SAINT-SIMÉON

N° INSTITUTION :

502, RUE SAINT-LAURENT C.P. 98

NO TRANSIT :

SAINT-SIMÉON (QUÉBEC) G0T 1X0

ADRESSE :

418 620-5010

CODE POSTAL :

AUTORISATION DU RETRAIT

Chaque retrait correspondra à un montant variable, lequel me sera communiqué, par écrit, au moins trente jours avant la date d'échéance.

Je soussigné(e), autorise l'organisme bénéficiaire à effectuer des retraits dans mon compte n°, détenu à l'institution financière.

Signature du titulaire : Date :

JOINDRE UN SPÉCIMEN DE CHÈQUE

IMPORTANT : Si vous changez de compte bancaire ou d'institution financière, veuillez nous en aviser.



*Joyeuses
Fêtes!*

DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Sylvain Tremblay, maire
Diane Dufour, district #1
Réjean Hébert, district #2
Dany Tremblay, district #3
Claude Poulin, district #4
Jean-Guy Harvey, district #5
Gilles Harvey, district #6